

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

Envoyé en préfecture le 02/10/2015
Reçu en préfecture le 02/10/2015
Affiché le 02/10/2015
ID : 038-213800717-20150928-D150928__5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015
N°71/2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE VINGT-HUIT SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 septembre 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : HAMEL E. à GALLEGRO G., ZANNI B. à MILET F.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Josiane CHAÏB est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE NOTRE DAME DE MESAGE AUX NOUVELLES COMPETENCES DU S.I.C.C.E. « GESTION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT » ET « GESTION DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS »

Nicole LEGROS, adjointe à l'éducation et la jeunesse, rappelle que le syndicat intercommunal à la carte du collège de Jarrie et du contrat enfance - S.I.C.C.E - a pris en charge la compétence « gestion des établissements d'accueil du jeune enfant » et « gestion du relais assistants maternels » à la suite de la restitution de ces deux compétences aux communes du Sud Grenoblois par la communauté d'agglomération Alpes Grenoble Métropole, le 31 décembre 2014.

Le S.I.C.C.E. a ensuite modifié ses statuts et a inscrit ces deux nouvelles compétences avec effet au 1er janvier 2015, comme suit :

- compétence n°3 : gestion des établissements d'accueil du jeune enfant
- compétence n°4 : gestion du Relais assistants maternels

Le Préfet de l'Isère a notifié au S.I.C.C.E le 29 juin 2015 l'adoption des statuts du S.I.C.C.E. et du nouveau périmètre d'action. Ce périmètre est composé des communes de Brié et Angonnes, Champ sur Drac, Champagnier, Herbeys, Jarrie, Montchaboud, Notre Dame de Commiers, Saint Barthélémy de Séchilienne, Saint Georges de Commiers, Saint Pierre de Mésage, Séchilienne, Vaulnaveys le Bas, Vaulnaveys le Haut, Vizille.

La commune de Notre Dame de Mésage a délibéré sur son adhésion au S.I.C.C.E. le 10 juin 2015, pour les compétences n°3 « gestion des établissements d'accueil du jeune enfant » et n°4 « gestion du Relais assistants maternels ».

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver l'adhésion de la commune de Notre Dame de Mésage au S.I.C.C.E. avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Envoyé en préfecture le 02/10/2015
Reçu en préfecture le 02/10/2015
Affiché le 02/10/15
ID : 038-213800717-20150928-D150928__5-DE

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE l'adhésion de la commune de Notre Dame de Mésage au S.I.C.C.E. avec effet au 1^{er} janvier 2016.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 30 septembre 2015

Le Maire,
Jacques NIVON

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture le
et de sa publication ou notification le

